

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2023

DCM N° 23-07-06-21

Objet : Adhésion au Conseil des Seniors de la Grande Région (CSGR).

Rapporteur: Mme CHANGARNIER,

Dans le cadre de Senior Activ', porté par le Département de la Moselle (2018/2022), un des axes de travail consistait à la création d'un Conseil des Seniors de la Grande Région (CSGR) impliquant les Conseils des seniors locaux (Metz, Forbach, Sarrebruck, Luxembourg).

Ce projet était soutenu par les partenaires de Senior Activ' et a fait l'objet de nombreuses discussions et réunions, mais pour des raisons juridiques, le Conseil des Seniors de la Grande Région n'a pu voir le jour sous l'égide du Département de la Moselle et de Senior Activ'.

Toutefois, plusieurs partenaires ont manifesté la volonté de poursuivre ce projet et de trouver une solution juridique pour mettre en place un Conseil des Seniors de la Grande Région. Pour sa création formelle, c'est la forme juridique d'une association qui a été retenue. Une association dont l'enregistrement des statuts et la domiciliation sont au Luxembourg car la législation de ce pays permet la création d'une association regroupant différents pays de façon simplifiée.

La création du Conseil des Seniors de la Grande Région est effective depuis le 27 avril 2023, le Président est M. Romain MAUER (voir statuts en PJ). L'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et la France y sont représentés. Les représentants pour la France sont, Forbach via son Adjoint au Maire M. Antoine SPENGER et Metz, via M. Claude LHERMITTE, membre du Conseil des seniors mais qui a signé en tant que senior messin et non au titre du Conseil des seniors.

Le territoire de la Grande Région connaît une profonde (r)évolution démographique. Actuellement, environ une personne sur cinq est âgée de 65 ans et plus. Les prévisions prévoient une augmentation d'environ 40% des personnes de plus de 65 ans d'ici 2050, soit plus de 900.000 personnes. En outre, plus de la moitié des aidants sont aujourd'hui à la retraite et leur part dans la société ne cesse de croître.

Le Conseil des Seniors de la Grande Région, porté par des seniors engagés et soutenu par les administrations de la Grande Région, a pour objectif d'améliorer la situation de vie des seniors dans ce territoire. Par son travail, le Conseil des Seniors de la Grande Région souhaite

modifier l'image de la vieillesse, généralement associée à la fragilité et aux restrictions de santé, et mettre en avant les aspects positifs de l'avancée en âge. Son projet vise également à valoriser et à promouvoir le travail des aidants familiaux et des bénévoles.

Dans le cadre de la coopération transfrontalière, réunie grâce au programme Interreg Senior Activ', de nombreuses offres sont développées et des mesures sont mises en œuvre pour le bien-vieillir des seniors. En complément de ce travail, l'objet de l'association Conseil des Seniors de la Grande Région est d'agir pour le bien-être des personnes âgées dans la Grande Région, de renforcer la participation des seniors dans la société, de traiter en commun les problèmes rencontrés dans la Grande Région et d'échanger des bonnes pratiques.

Le Conseil des Seniors de la Grande Région sollicite l'adhésion de la Ville de Metz, compte-tenu de sa politique seniors active et reconnue et de son expertise sur le sujet.

La Ville de Metz en intégrant le Conseil des Seniors de la Grande Région s'engage à le soutenir :

- financièrement
 - o en réglant une cotisation annuelle d'un montant de 500 €,
 - o en contribuant à l'organisation de projets/réunions (ex : frais de services d'interprétariat et de traduction, prêt de matériel), par l'intervention de son Centre Communal d'Action Sociale,
- en ressources humaines pour un soutien administratif de gestion et de communication.

La Ville de Metz confie à son Centre Communal d'Action Sociale la mise en œuvre du partenariat avec le Conseil des Seniors de la Grande Région.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21,

VU la décision du Conseil municipal du 27 novembre 2014 d'adhérer au Réseau Francophone des Villes Amies des aînés (RFVAA),

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement qui préconise que les villes structurent leur politique seniors autour de la démarche Villes Amies des Aînés,

VU la délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2021 qui adopte le règlement intérieur du Conseil des seniors,

VU la délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2023 et du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) du 1^{er} février 2023 qui approuve le plan d'action « Metz, une ville amie des aînés 2023/2025 »,

VU les statuts de l'association Conseil des Seniors de la Grande Région,

CONSIDERANT la nécessité d'anticiper les conséquences du vieillissement sur la vie sociale et les politiques publiques,

CONSIDERANT l'intérêt de mener des actions innovantes qui concourent à un vieillissement actif et en bonne santé ainsi qu'une meilleure qualité de vie des seniors

messins,

CONSIDERANT l'intérêt de développer des partenariats transfrontaliers à l'échelle de la Grande Région,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Metz d'adhérer à l'association Conseil des Seniors de la Grande Région,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation de représentants de la Ville de Metz au sein de l'association Conseil des Seniors de la Grande Région,

CONSIDERANT la possibilité pour le Conseil Municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Ville de Metz à l'association Conseil des Seniors de la Grande Région.
- **D'APPROUVER** le versement de la cotisation annuelle fixée à 500 €.
- **DE DIRE** que ces désignations n'interviendront pas au scrutin secret conformément aux dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.
- **DE DESIGNER** comme représentants de la Ville de Metz au sein de l'association Conseil des Seniors de la Grande Région. :
 - o Mme Stéphanie CHANGARNIER, Conseillère Déléguée à la Politique Seniors et Ville Amie des Aînés,
 - o M. Claude LHERMITTE, ien tant que Membre du Conseil des Seniors.
- **DE CONFIER** au Centre Communal d'Action Social la mise en œuvre du partenariat avec l'association Conseil des Seniors de la Grande Région.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec l'adhésion au Conseil des Seniors de la Grande Région.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Direction Développement humain Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de competences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER, Maire de Metz , Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivent les signatures au registre

Identifiant de télétransmission : 057-21570463611-20230706-125768-DE-1-1

N° de l'acte : 125768

Délibération rendue exécutoire le 7 juillet 2023
après affichage et transmission au contrôle de légalité.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

et par délégation :

Metz le,